

Depuis sa création, FCTEE a constamment fait de la pertinence et de la qualité des services qu'elle offre une priorité.

Nous voulons nous démarquer :

- En offrant un service intègre et de qualité supérieure pour réaliser des inspections d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance de Certificats d'Économie d'Énergie,
- En garantissant une stricte confidentialité des informations qui peuvent nous être communiquées et/ou confiées à l'occasion de ces inspections ou des rencontres avec nos clients.
- En s'inscrivant dans une démarche basée sur le **respect des Droits Humains** et de principes éthiques forts : **Honnêteté, Intégrité, Confiance, Équité, Respect, Engagement, Moralité, Responsabilité.**

A ce titre, consciente de la valeur primordiale de l'impartialité, de l'éthique et de la confidentialité dans l'exercice de nos activités, FCTEE accorde une attention spécifique à la sensibilisation et à la formation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs, au respect des principes édictés dans la Charte éthique et de bonne conduite qu'elle a mise en place et à l'identification des situations de conflits d'intérêts.

L'objectif est de limiter les nombreuses difficultés qui pourraient en découler et influencer sur le processus d'inspection d'une part, entraver la crédibilité des efforts réalisés, en particulier dans le cadre de marchés réglementés d'autre part.

---

FCTEE s'engage à :

- **Assurer une parfaite indépendance** et une assurance objective de nos résultats d'inspection sans se laisser influencer par les intérêts des parties prenantes ou de toute autre source externe.
- Veiller à ce **qu'aucune forme de pression** (commerciale, financière ou autre) ne puisse compromettre l'objectivité et l'impartialité des inspections.
- Développer **continuellement l'expertise technique.**
- **Assurer le respect de chaque acteur dans la conformité** avec les lois, règlements, normes externes en vigueur relatives à ses activités professionnelles.
- Assurer le respect de l'observation des réglementations nationales et internationales relatives aux droits de l'homme, **à la lutte contre la corruption et la fraude**, à la protection de l'environnement, aux sanctions internationales.
- **Conserver** les informations obtenues, échangées ou créées lors de la mise en place de l'activité d'inspection de manière confidentielle et en garantissant leur sécurité.
- La **divulgaration des informations confidentielles** ne sera tolérée qu'avec autorisation formelle.

Le Directeur Général